

Accord sur le câble au CSA

TECHNOLOGIES Une voix MR fait basculer le vote vers le « oui »

A l'issue d'un vote extrêmement serré, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a adopté une nouvelle mouture du tarif de gros pour l'arrivée de Mobistar sur le câble de télédistribution. Une décision qui ouvre vraisemblablement la porte au retour sur le marché de la télé et de l'internet fixe pour la filiale d'Orange. La décision n'a été prise qu'au terme de plusieurs réunions, à l'occasion desquelles les membres du collège du régulateur ont demandé un grand nombre de précisions et de clarifications sur le dossier.

Jusqu'à la dernière minute, l'incertitude est restée entière sur l'issue du vote. Selon nos informations, trois membres socialistes et les deux membres CDH se sont prononcés contre l'adoption du texte. En face, les trois représentants libéraux, l'unique représentant Ecolo et le président du CSA (étiqueté PS) se sont prononcés en faveur du projet, soit cinq voix contre cinq. La voix du président étant prépondérante, le texte est donc passé par la petite porte. Ces dernières semaines, il se murmurait que la voix de l'un des membres MR penchait plutôt vers le « non ». C'est donc sans doute le retournement de situation côté libéral

qui a fait basculer le vote dans le camp du « oui ».

« La qualité de Voo et le prix de Scarlet »

Lundi, le régulateur flamand, le VRM (Vlaamse Regulator voor de Media), doit se réunir pour analyser la décision francophone. Selon une source, le VRM a déjà pris sa décision de principe, mais il attendait de connaître le résultat du vote au CSA avant de boucler son dossier.

Il reste encore quelques étapes à franchir avant que Mobistar ne puisse annoncer son offre « low-cost ». Fin novembre, la CRC, un organisme qui réunit les quatre régulateurs belges, se réunira pour valider la décision commune. Qui sera alors transmise à la Commission européenne, qui garde un droit de regard sur le contenu du texte. Une prérogative dont elle ne s'est pas privée d'user, depuis les débuts de cette longue saga du câble, entamée juste avant la Noël 2010.

Selon une étude de Ernst & Young, Mobistar pourrait créer jusqu'à 300 emplois directs et in-

»

directs en Belgique. Voo rétorque cependant que ces emplois pour-

raient bien être ceux qu'il va décidé de ne pas commenter la dé-
perdre à cause de l'ouverture du cision. Chez Mobistar, on reste
câble. Toujours selon cette étude, prudent mais on accueillera fa-
l'offre que Mobistar se prépare à vorablement une telle décision si
dévoiler aurait « *la qualité de* elle est confirmée. Par ailleurs,
celle de Voo mais le prix de celle une contestation concernant la
de Scarlet », la filiale low-cost de procédure même du vote pour-
Proximus. rait ouvrir la porte à des recours.

Attendant la notification offi- Et relancer le carrousel. ■
cielle de la décision, Nethys a dé-

ALAIN JENNOTTE